



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MAIRIE MANDELIEU-LA NAPOULE	
Reçu le	04 SEP. 2019
N° 201907907 ⁴¹⁸ 21	

St Laurent du Var le 8 août 2019

Direction Régionale de l'Economie
Et de l'Action Territoriale
Pôle développement économique des Alpes-Maritimes
PDET/DD/EC/AM n° 190051
Dossier suivi par Eléonore Choisy
Tél. : 04.93.14.24.40
Mail : e.choisy@cmar-paca.fr

Monsieur Sébastien LEROY
Maire de Mandelieu la Napoule
Hôtel de Ville
Bd de la république BP 46
06212 MANDELIEU LA NAPOULE cedex

OBJET : Avis pour l'arrêt du Règlement Local de Publicité de la ville de Mandelieu

Monsieur le Maire,

Par votre courrier du 16 juillet 2019, et conformément au décret n°2012-118 du 30 janvier 2012, vous nous avez notifiés votre projet de Règlement Local de Publicité arrêté.

En tant que Personne Publique Associée, nous avons eu l'occasion de contribuer à toutes les phases de la procédure de révision. Ainsi, nous n'avons pas de remarques à émettre.

Après analyse du dossier, la délégation des Alpes-Maritimes de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région PACA émet un **avis favorable** à votre projet.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte ces éléments et vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement,



Le Président de la délégation des A-M
de la CMAR PACA,

Jean-Pierre GALVEZ.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - TERRITOIRE DES ALPES-MARITIMES
81 avenue Léon Bérenger - CS 30219 - 06704 SAINT-LAURENT-DU-VAR CEDEX
Téléphone : 04 93 14 16 14 - Mail : contact06@cmar-paca.fr
www.cmar-paca.fr